



# Droits des patients

- 1 Choisissez librement le médecin ou le professionnel de santé, ainsi que l'établissement de santé qui fournira les soins requis avec les ressources disponibles.
- 2 Profitez d'une communication complète et claire avec le médecin en fonction de son état, afin que le patient dispose d'informations suffisantes sur la maladie dont il souffre, son pronostic, les alternatives thérapeutiques et les risques qu'elles comportent. Vous, les membres de votre famille et vos représentants avez le droit, en cas d'inconscience ou de minorité, de consentir ou de refuser lesdites procédures, en laissant une trace écrite de votre décision.
- 3 Recevoir un traitement digne et attentionné, dans le respect de leurs croyances et coutumes, ainsi que d'exprimer leur opinion sur leur maladie.
- 4 Que les informations contenues dans votre Histoire clinique être traitées d'une manière confidentielle et que, seulement sous votre autorisation, cela peut être connu ; sauf dans les cas déterminés par la loi
- 5 Laissez-les vous donner le meilleur assistance médicale disponible tout au long du processus de la maladie, en respectant vos souhaits concernant les traitements proposés, ainsi que la demande d'une deuxième opinion par l'équipe médicale.
- 6 Recevoir l'attention de urgences sans aucune condition, et également, de recevoir des informations sur les coûts des services, tant de la part des professionnels de la santé que de la Clinique.
- 7 Recevoir ou refuser un soutien spirituel, moral ou religieux, conformément à ses convictions.
- 8 Qu'ils respectent le volonté de participer ou non à la recherche effectués par du personnel scientifiquement qualifié. De même, être informé des objectifs, des méthodes, des avantages possibles, des risques prévisibles et des inconvénients que le processus d'enquête peut impliquer.
- 9 Laissez votre volonté de refuser le don d'organes afin que ceux-ci puissent être transplantés à un autre patient, après avoir préalablement respecté les exigences légales.
- 10 Mourir dignement et que sa volonté de permettre au processus de mort de suivre son cours naturel dans la phase terminale de la maladie soit respectée.



# Devoirs des patients

① Offrir un traitement digne et respectueux et attentionné envers tout le personnel de la clinique, ainsi qu'à l'égard des autres patients et de leurs familles.

② Donner information véridique sur vos antécédents cliniques et d'autres informations demandées par le personnel de la clinique. Suivez les instructions médicales et celles des autres membres de l'équipe de santé, dans les cas où vous avez accepté le traitement.

③ Prenez soin de votre santé et de celle de votre communauté

④ Ne pas discriminer à toute personne, en fonction de sa race, de son sexe, de sa condition, de son culte religieux ou autre.

⑤ Respecter et appliquer la Constitution, lois et autres réglementations ; ainsi que les politiques et règlements internes de la Clinique.

⑥ Connaître, exercer et respecter en toute responsabilité, les droits et devoirs accordés et imposés par le régime de santé de la sécurité sociale, ainsi que le contenu du régime complémentaire de santé que vous avez acquis. Soulignant, en raison de son importance pour la communauté, le devoir de faire utilisation rationnelle des services de santé.

⑦ Signalez au personnel de la Clinique toute situation que vous considérez anormale ou qui pourrait violer vos droits en tant qu'être humain et patient.

⑧ Respectez les instructions contenues dans le brochures d'informations aux patients de la Clinique.

⑨ Donne un traitement soigné des marchandises propriété de la Clinique qui sont à votre service.

⑩ Payer l'addition correspondant aux services reçus, tant des professionnels de la santé que de la Clinique.  
Revenir